

Document d'information sur un engagement électoral

(Loi sur la transparence des engagements électoraux, L.N.-B. 2018, c. 1, articles 4 et 5)



P 10 006

(2024-03-14)

| Partie A : Engagement électoral | |
|---------------------------------------|--|
| Parti politique enregistré | Association libérale du Nouveau-Brunswick |
| Numéro | L-032 |
| Titre | Allocation de confort |
| Description | Augmenter l'allocation de confort et de vêtements pour les aînés à 200 \$. |
| Type d'engagement | X Engagement du parti <input type="checkbox"/> Engagement du chef |
| Renvoi à la plateforme électorale | La plateforme n'est pas encore rendue publique. |
| Type de document d'information | <p>Cochez l'une des cases suivantes :</p> <p>X a) Estimation des coûts, c.-à-d. une estimation des coûts ou des incidences financières</p> <p><input type="checkbox"/> b) Énoncé des coûts maximaux, c.-à-d. si l'engagement porte sur la mise en œuvre d'un programme ou service nouveau ou élargi, un énoncé des coûts maximaux que le parti lui accordera s'il forme le prochain gouvernement</p> <p>c) Aucune estimation des incidences financières de l'engagement électoral n'a été créée pour les raisons suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> On ne disposait pas d'assez d'information pour préparer une estimation des coûts.</p> <p><input type="checkbox"/> L'engagement électoral n'aura aucune incidence financière pour la province.</p> <p><input type="checkbox"/> Le parti refuse de préparer une estimation des coûts ou un énoncé des coûts maximaux relativement à l'engagement électoral.</p> |
| Document d'information complémentaire | <p>Si un énoncé des coûts maximaux a été coché ci-dessus et l'engagement électoral indique qu'il augmentera ou réduira les recettes, le document d'information complémentaire suivant est également déposé :</p> <p>Non applicable</p> |

| Partie B : Incidences financières | | | | | | | |
|--|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| Exercice | 2024-25 | 2025-26 | 2026-27 | 2027-28 | 2028-29 | Postérieur | Total |
| Budget de fonctionnement – recettes | | | | | | | |
| Budget de fonctionnement – charges | | 3 970 000 | 3 970 000 | 3 970 000 | 3 970 000 | | 15 880 000 |
| Budget d'investissement – dépenses | | | | | | | |
| X Ces incidences financières se trouvent dans le <i>Résumé des engagements électoraux</i> déposé avec le présent document d'information. | | | | | | | |

Partie C : Autres renseignements requis

Chaque hypothèse importante formulée en vue de déterminer l'estimation des coûts ou l'énoncé des coûts maximaux.

Le gouvernement a récemment annoncé une augmentation qui s'élèvera à un coût déclaré de 7,6 millions de dollars, mais le calcul dans leur annonce s'élève à 7,25 millions de dollars. On suppose que l'écart est un coût administratif qui n'a pas besoin d'être répété.

Les sources des renseignements ayant servi à l'estimation des coûts ou à l'énoncé des coûts maximaux.

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communiqu2024.08.0376.html>

Les calculs exécutés pour procéder à l'estimation des coûts ou à l'énoncé des coûts maximaux.

Faire passer les foyers de soins spéciaux de 190 \$ à 200 \$ par mois :
10 \$/résident x 7 000 résidents x 12 mois = 840 000 \$

Faire passer les foyers de soins de 150 \$ à 200 \$ par mois :
50 \$/résident x 5 223 résidents x 12 mois = 3,13 millions de dollars

Total : 3,97 millions de dollars

Partie D : Publication

X Le présent document d'information a été rendu public par le parti politique enregistré à l'aide des médias, notamment par communiqué de presse, affichage sur un site Web ou tout autre moyen médiatique d'information publique.

Partie E : Signature

Représentant officiel du parti politique enregistré

Agent principal du parti politique enregistré

Nom

Eldon Hunter

Signature écrite

Date

ou signature électronique (taper le nom)

Eldon Hunter

Date

Le 2 octobre 2024